



Conseil Communal L'Isle

Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 15 juin 2023

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, à Mme la Boursière, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

M. Jürg Hostettler, Président, explique également que le Conseil communal a reçu une cloche de la part de M. Pascal Faillettaz, cloche ayant appartenu à son père Gaston Faillettaz, longtemps Municipal à L'Isle. Il remercie M. Pascal Faillettaz de ce cadeau.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire **38** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **7** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'**ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **38** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Concernant le **courrier** : le Conseil communal a reçu un courrier de démission M. Frédéric Colin, pour cause de déménagement, M. Jürg Hostettler, Président, lit ce courrier à l'Assemblée.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance du 8 décembre 2022 (séance du 28 mars 2023 annulée faute de préavis). La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **37** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2 : Assermentation d'un Conseiller

M. Jürg Hostettler, Président du Conseil communal, procède à l'assermentation de M Luc Chappuis, Conseiller, suite à la démission de M. Frédéric Colin. Après lecture de l'article 9 de la LC, M. Luc Chappuis, lève la main droite et dit je le promets.

Point 2. Election des membres du Bureau

M. Jürg Hostettler, Président, explique que le Conseil communal doit réélire son bureau chaque année, la secrétaire, elle, est en poste pour 5 ans. L'élection du bureau se fait à bulletins secrets mais si le nombre de candidats est égal aux nombres de postes, l'élection est tacite.

La parole est donnée à Mme Céline Käser, Vice-Présidente, pour l'élection du Président. M. Jürg Hostettler, Président, est réélu tacitement.

M. Jürg Hostettler, Président, prend la parole et informe l'Assemblée qu'il ne se représentera pas à sa réélection en juin 2024 et demande que les personnes intéressées veuillent bien s'annoncer afin de pouvoir faire une transition de manière idéale. Il précise qu'il sera toujours là pour toutes questions.

M. Jürg Hostettler, Président, procède à l'élection du/de la Vice-Président-e, Mme Céline Käser, Vice-Présidente, est réélue tacitement. Il fait de même pour les postes de Scrutateurs et Scrutateurs suppléants ; sont réélus tacitement : Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hützli, en tant que Scrutateurs et MM. Arnaud Cloux et Denis Baudat, en tant que Scrutateurs suppléants.

Point 4. Préavis No 01/2023 : Comptes 2022.

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle que le rapport de gestion (détails de ce qui a été réalisé au sein de la Commune) fait partie des comptes, mais que seuls les comptes seront examinés et mis en discussion. La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Daniel Pasche, membre de la commission, qui lit le rapport de la commission de gestion. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Les comptes 2022 sont examinés poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. Administration Générale :

Mme Nathalie Clémenti, Conseillère : à quoi correspond le poste 318.50 : Frais et hébergement et informatique ?

Mme Annelise Rime, Syndique : il s'agit d'un investissement prévu concernant un volet informatique et en particulier un audit concernant la cyber-sécurité.

2. Finances : Pas de question.

3. Domaines et Bâtiments :

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : postes 331.00 : Amortissement rénovation Chalet de Châtel et 331.01 : Amortissement toits des citernes préavis 2018/01, pourquoi a-t-on un amortissement extraordinaire au poste 332.10 ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : fin 2021, nous avons fait des amortissements extraordinaires et lors de la finalisation du budget 2023, ces amortissements qui n'étaient pas prévus, n'ont, par conséquent, pas pu être indiqués au budget.

4. Travaux :

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : poste 436.00 : Rembours. de frais de tiers, à quoi correspond le montant se trouvant sous revenu ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : la valeur de ces FS 16'000.-- est retrouvée sous le poste 381.00 : Attribution fds place de parc, il s'agit de 2 places de parcs facturées à un privé habitant la commune.

M. Denis Baudat, Conseiller : dans le rapport de la Commission de gestion, il est mentionné «le crédit d'étude séparatif La Coude avec un dépassement de FS 10'576.30 pour lequel la Municipalité demande sa régularisation dans le cadre de l'acceptation des comptes 2022.... ». Où peut-on retrouver exactement ce chiffre ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : sous chiffre X (chiffre romain) des comptes 2022 sous le poste 1440.21.

5. *Instructions Publiques et Cultes* : Pas de question.

6. *Police* : Pas de question.

7. *Sécurité Sociale* : Pas de question.

8. *Services Industriels* : Pas de question.

Remarques sur les comptes en général :

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : concernant les AF, nous attendons la pose des interdictions de circuler avant de toucher le solde des subventions, où en est-on et quel montant devons-nous encore toucher ?

M. Philippe Muhlauser, Municipal : le solde est toujours en attente, les panneaux de signalisation d'interdiction de circuler en forêt doivent encore être posés, notamment sur la route de Châtel. La signalisation sera prochainement posée, des photos seront faites et nous pourrons réclamer le solde des AF. Nous avons touché FS 550'000.-- et nous devons encore toucher environ 10%.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 01/2023.

Conclusions

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la commission de gestion, de bien vouloir :

- *Accepter les comptes communaux pour l'année 2022 ainsi que le bilan au 31 décembre 2022*
- *Donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2022*
- *De prendre acte que deux bonis pour un montant total de CHF 4'384.15 ont été réalisés sur deux préavis dont les travaux sont terminés*
- *Accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 10'576.30 pour un compte communal d'investissement accusant un dépassement*

Le préavis 01/2023 est accepté à l'unanimité par 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Point 5. Préavis 02/2023 : Demande de financement de CHF 120'000.00 TTC, pour le prolongement du périmètre de raccordement au chauffage à distance (CAD) Extension Rue de l'Avalanche.

M. Marc-Antoine Cloux, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les Commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : combien de ménages en tout se sont montrés intéressés au projet (mention de quatre ménages dans le rapport) mais quand on regarde le plan il y a une maison inhabitée et peu de bâtiments ?

M. Claude Rosat, Municipal : dans le cadre du quartier de l'Avalanche des investigations ont été faites auprès de tous les propriétaires fonciers afin de déterminer leur intérêt au raccordement au CAD. Ce quartier est relativement vétuste au niveau des bâtisses et dans un futur plus ou moins proche plusieurs personnes ont émis le désir de se raccorder. Mais nous avançons par étapes et la raison du prolongement de ce bras est l'intérêt d'un propriétaire qui a souhaité se raccorder (actuellement au bénéfice d'un chauffage à mazout obsolète et qui est assez sensible aux énergies renouvelables).

A l'heure actuelle, seul un propriétaire foncier s'est engagé manuscritement auprès de la Commune pour le raccordement. Nous ne pouvons pas exiger des habitants qu'ils se raccordent. Plusieurs propriétaires sont âgés et ne savent pas si, dans le futur, les nouveaux propriétaires seraient intéressés ou non, mais ce n'est pas une priorité pour eux à l'heure actuelle.

M. Yamo Njhouhou Jaurès Anicet, Conseiller : se demande si un tel investissement est vraiment nécessaire, en lisant le préavis il se pose la question de pourquoi ne pas faire le prolongement sur Villars-Bozon, La Coudre ..., la Commune ne pourrait-elle pas envisager d'autres possibilités. Plusieurs habitants seraient intéressés par l'énergie renouvelable. Pourquoi faire un tel investissement de FS 120'000.-- pour un seul propriétaire foncier, ce qui paraît un peu sectoriel, puisqu'à l'heure actuelle dans le quartier de l'Avalanche les autres habitants ne sont pas intéressés ?

M. Claude Rosat, Municipal : quel argument devrait-on mettre en avant par rapport à cette énergie que nous avons, qui est là, notamment dans nos forêts ? Certes nous pourrions envisager d'autres moyens. Historiquement, pourquoi le Conseil avait-il refusé le CAD lorsqu'il y a eu les travaux d'assainissement dans le quartier de la Ville ? Pourquoi pas à l'Avalanche ? Pourquoi le Conseil a-t-il accepté le prolongement du CAD en direction du Tea-Room pour aller chercher les nouveaux locatifs construits ? Je pense personnellement être convaincu par cette énergie, notamment pour les villages ou villes qui bénéficient de ce système de chauffage. En 2022 nous avons vendu légèrement moins d'énergie, ce qui a nécessité de puiser dans le fonds de réserve, mais les années précédentes le compte s'autofinçait. Cette énergie est là, pourquoi ne pas en faire profiter un maximum de personnes tout en investissant petit-à-petit et au fur à mesure des demandes qui sont faites.

M. Eric Hostettler, Municipal : souhaite apporter encore quelques précisions, cette demande d'extension n'a pas été faite au hasard par la Municipalité et pas uniquement parce que quelqu'un souhaite se raccorder. Il s'agit aussi d'une question de longueur du réseau, qui, plus il est long plus il y a des déperditions de chaleur. Actuellement, il se termine à un bout dans le quartier de la Ville, il y a également une déviation après le pont de la Venoge. Il est donc intéressant au niveau calorifique et énergétique d'aller prolonger le réseau. Le 2^{ème} élément est qu'il y a un gros potentiel au niveau du quartier de l'Avalanche, avec un gros volume de maison qui vont être rénovées ces prochaines années, nous ne pouvons pas forcer les propriétaires à se raccorder au CAD, mais il y a du potentiel et quand on parle de potentiel il faut savoir prendre des risques. Nous essayons d'aller dans le sens du développement durable et des besoins de la société actuelle. Nous avons fait le choix de prolonger le réseau du CAD à l'Avalanche, une demande ferme à créer l'opportunité et il y en aura certainement d'autres les prochaines années. Si dans 5 ans, plusieurs propriétaires se raccordent au CAD vous nous direz que nous avons fait un bon choix comme l'on fait nos prédécesseurs. On se rend compte que c'est une chose qui répond aux demandes actuelles notamment climatiques. C'était un excellent choix, risqué à l'époque. Nous sommes persuadés que ce risque vaut la peine d'être pris sur ce projet-là.

Concernant le rapport de la Commission technique, il aurait évidemment été plus judicieux et pratique de rallonger le réseau du CAD en même temps que la mise en séparatif du quartier de l'Avalanche. Malheureusement, il y a d'autres priorités dans les mises en séparatifs et les réfections de routes (entrée de la Potale, la route direction du Mollendruz et Villars-Bozon, etc...). Quand tous ces travaux seront faits, c'est-à-dire dans plusieurs années, nous penserons à faire la mise en séparatif du quartier de l'Avalanche. Lors de cette mise en séparatif plusieurs maisons auront été rénovées et n'auront pas eu l'opportunité de se raccorder au CAD. Nous aurons loupé la coche.

Je ne suis pas du tout un spécialiste en énergie, mais notre CAD est un système très performant pour chauffer des gros volumes tels que les maisons anciennes rénovées, ce système marche un peu moins bien pour chauffer les villas « minergies » dernier cri.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : non, il n'a pas été répondu à la question. Combien d'habitants sont concernés actuellement par ce projet /étape ?

M. Claude Rosat, Municipal : cela représente quatre appartements de 4,5 pièces (10-15 personnes), mais on peut vivre à 2 ou à 5 dans un appartement de 4.5 pièces donc il est difficile de répondre.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : comment peut-on présenter un projet de FS 120'000.-- sur la base d'éléments qui ne sont pas concrets et sans connaître l'exact potentiel ?

M. Claude Rosat, Municipal : une étude technique a été faite et réalisée par un bureau d'ingénieur spécialisé. La conduite alimentera un potentiel de 70% de la population des bâtiments existants (constructions actuelles) en prenant en considération les terrains à bâtir. Sachant qu'il y aura toujours des personnes qui opteront pour une autre énergie (énergie renouvelable encore à venir, pompes à chaleur...). Les calculs de la puissance des sections installées dans les routes ont été fait pour alimenter, dans le futur, la totalité du quartier.

M. Eric Hostettler, Municipal : souhaite apporter encore quelques précisions ; ces FS 120'000.-- seront financés par le compte CAD, compte affecté, par la facturation des taxes d'introduction et plus il y a de personnes connectées au réseau plus les frais de fonctionnement vont diminuer (économie d'échelle). Il s'agit de qqch qui est gagnant/gagnant et financé uniquement par le compte du CAD. Les contribuables du village qui ne sont pas raccordés au CAD ne vont pas participer au financement de ces FS 120'000.--.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : précise qu'il est compliqué de se prononcer sur ce sujet en l'état. Seule une pièce du puzzle est présentée et nous n'avons pas une vision globale du projet. Il aurait été intéressant de connaître à ce jour : le nbre d'habitants raccordés au CAD, la vision de la Municipalité, les taux de couvertures, etc... Il aurait également été intéressant d'avoir plus de précisions sur le projet en cours, nous ne connaissons pas les recettes, le nbre de KW en plus, l'impact net du projet comme demandé dans la LC (loi sur les communes) sur le compte de fonctionnement ?

M. Claude Rosat, Municipal : actuellement 131 ménages sont raccordés au CAD. Nous vendons approximativement 2 mio de KW par année. Cet investissement a été fait en 2003, avec un souhait de la Municipalité de chauffer tous les bâtiments communaux. Au vu de la répartition géographique des bâtiments communaux sur le territoire communal, des usagers privés intermédiaires ont été ajoutés de manière à avoir une synergie d'énergie. Soit plus nous avons de personnes raccordées, plus le système sera efficient et rentable.

Le développement fait jusqu'à ce jour est adapté aux besoins et prévoir une extension afin d'aller chercher d'autres clients est qqch de positif. La taxe d'introduction est de FS 26'000.-- avec une participation de chaque propriétaire à différents « travaux » (livraison de la station, partie primaire, partie secondaire : chauffage de l'habitation à charge du propriétaire) très compliqué du point de vue technique et très abstrait pour certaines

personnes. Une station de 40 KW engendre un revenu de FS 5'000.-- / FS 10'000.-- de facture d'énergie (ceci dépend des hivers et de la vente d'énergie).

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : il n'a été répondu que partiellement à la question. Il serait intéressant d'avoir une vision d'ensemble sur le CAD (nbr de personnes raccordées, la vision à terme, potentiel de chauffage du CAD, pourquoi saisir des opportunités). Il y a deux rapports de commission contradictoires concernant ce préavis, avec des Conseillers un peu empruntés. Ce préavis ne devrait-il pas être retiré afin que la Municipalité vienne avec des informations plus complètes une prochaine fois ?

M. Claude Rosat, Municipal : une visite avait été organisée lors d'une précédente sortie du Conseil, visite très intéressante. Des propriétaires du village sont connectés, d'autres qui se trouvent sur le tracé (ou perspective de tracés) ont la possibilité de se connecter. L'investissement demandé ce jour concernant le quartier de l'Avalanche est une étape nécessaire pour pouvoir promouvoir cette énergie. Il y a eu la même discussion lors du préavis de l'assainissement du quartier de la Ville, le Conseil avait été amené à décider s'il souhaitait le gaz ou le CAD. A une voix près, l'objet adopté était pour le gaz. Actuellement, avec la politique énergétique, si nous devons revenir en arrière, je suis persuadé que nous aurions opté pour le CAD. Il est clair que plus on s'étend plus il faut s'adapter. Raison pour laquelle un bureau d'ingénieur a été contacté pour de faire un bilan du CAD afin de savoir dans quelle mesure nous pouvons le développer et quelles améliorations y apporter. Il serait intéressant de fait une présentation sur l'état actuel du CAD lors d'un prochain Conseil.

Mme Véronique Grandjean, boursière : si l'on reprend les comptes 2020 et 2021 (moins de chauffage en 2022, pannes de chaudière suite à des travaux faisant l'objet de précédents préavis, investissement supplémentaire dans les comptes). Sur les comptes 2021, nous constatons que nous avons une attribution au fond de réserve de FS 52'000.--. Si nous faisons cet investissement aujourd'hui, nous serons approximativement avec le financement des propriétaires à FS 80'000.--, amorti sur 5 ans soit 20'000.--, avec la poursuite comme en 2021 d'une attribution au fond de réserve d'en tout cas FS 30'000.-- par année. Cette dépense ne va pas toucher les impôts et ce compte est toujours bénéficiaire.

M. Eric Hostettler, Municipal : nous avons fait, lors de la législature précédente, un plan directeur de développement du CAD et du gaz au village pour éviter de se « marcher dessus ». Le gaz à l'époque était encore une énergie prometteuse. L'Avalanche faisait partie d'une zone décidée avec un haut potentiel, raison pour laquelle nous profitons, en raison d'opportunité, d'aller dans ce quartier. Il est clair que nous pourrions mandater une étude technique sur le développement future des énergies, mais le prix de l'étude serait probablement beaucoup plus cher que le montant demandé par ce préavis. Nous sommes dans un petit village, avec un réseau relativement petit, qui nous permet de prendre des décisions avec les éléments que nous avons.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : revient sur l'historique du CAD. Une personne s'est battue pour amener le CAD dans le quartier de la Ville, elle était seule, elle a financé ce raccordement, lors de l'avancée de la tranchée des conventions ont été signées et trois ans et demi plus tard, cette personne a été remboursée de son investissement par la Commune.

La Commission des finances soutient ce préavis en raison du potentiel de raccordement dans le quartier de l'Avalanche comme cela s'est passé pour le quartier de la Ville, avec un amortissement dans les 4-5 ans, avec à nouveau un compte positif par la suite.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : revient sur l'historique du CAD, étant déjà au Conseil communal en 2003. La ligne directrice de la Municipalité était de chauffer tous les bâtiments communaux, ce qui a été fait et les propriétaires se trouvant sur le réseau avaient la possibilité de se connecter.

Il reste encore beaucoup à amortir sur les investissements faits. La commune est-elle là pour faire « la banque pour un privé » pour cet allongement du CAD, sachant que sur les FS 120'000.-- il y a FS 56'000.-- de fouilles. La réflexion de la Commission a été de se dire que nous venions de voter FS 46 mio pour la STEP, comme stipulé dans le rapport de Commission. Ne faudrait-il pas réfléchir à assainir le plus rapidement possible notre séparatif et de mettre ces FS 56'000.-- sur le séparatif plutôt que dans le prolongement du CAD ?

M. Claude Rosat, Municipal : comme déjà évoqué, cet investissement (la fouille de FS 56'000.--) est intégré dans le compte du CAD. Les impôts n'ont rien à voir là-dedans. L'intégralité de l'investissement est pris en charge par le compte interne du CAD. Si nos comptes nous le permettaient il est clair qu'il aurait été intelligent de faire les travaux sur la totalité de L'Avalanche, mais nous sommes quand même obligés d'aller de l'avant. Les investissements faits dans le cadre du CAD jusqu'à ce jour sont tous au bénéfice de notre installation, avec en 2022 des travaux sur la chaudière, la toiture, un prolongement en direction des Moussets, avec un projet de faire un bouclage par la Rte du Mollendruz, Il y a plusieurs projets/études en cours. La demande faite actuellement est relativement cohérente par rapport aux besoins actuels et futurs.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : il y a deux ans, deux potentiels clients ont fait une demande pour des raccordements à l'Avalanche, ces demandes ont été refusées, du coup ces deux propriétaires se sont raccordés au gaz. C'est donc potentiellement deux propriétaires en moins.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : si véritablement le CAD est rentable financièrement et s'autofinance alors ayons les moyens de nos ambitions et allons plus loin. Faisons alors une vraie extension de ce CAD et non pas des « mesurette » ?

M. Denis Baudat, Conseiller : l'église qui n'est actuellement pas raccordée va par conséquent l'être ?

M. Claude Rosat, Municipal : lors d'un bouclage au niveau de l'eau il y a quelques années en arrière, Cosvegaz en avait profité pour faire un bouclage au niveau du gaz et la commune avait fait faire une introduction du gaz dans l'église (il n'y a actuellement pas de système de chauffage au gaz, la conduite arrive avec une vanne fermée). L'introduire le CAD dans l'église est une bonne idée, simplement la grosse problématique est que l'église n'est pas du tout isolée et qu'avant de penser au chauffage, il faudrait investir dans la rénovation de l'église. Ceci a été pensé mais n'est pas dans la perspective actuelle au vu de l'état du bâtiment. Une fois la rénovation de l'église faite, il sera envisagé de la raccorder au CAD.

M. Denis Baudat, Conseiller : est convaincu par cette énergie et demande pourquoi le prolongement s'arrête à ce niveau, il y a également un potentiel plus loin ?

M. Claude Rosat, Municipal : à nouveau, nous n'avons pas été à tâtons, au vu des documents fournis par le bureau d'ingénieur (les propriétaires doivent fournir différentes données nécessaires au développement du CAD (volume des bâtiments, nbre de pièces, etc...)). Ces informations sont connues et permettent de déterminer les diamètres des éléments à mettre dans les routes (ces installations ont une durée de vie de 60 ans). Nous nous sommes arrêtés là dans l'extension car actuellement il ne nous sert à rien d'aller plus loin, aucun propriétaire n'étant intéressé.

M. Luc Chappuis, Conseiller : pour notre Commune, propriétaire forestière, ce type de chauffage est une évidence. L'extension sur le quartier de l'Avalanche est intelligente afin de chauffer le maximum d'habitations. Dans ce quartier, nous avons la parcelle 337 qui est gigantesque et qui permettrait de faire de nombreux appartements, malheureusement les propriétaires ne sont pas intéressés à le faire pour l'instant.

Lors de notre demande de raccordement (Rte du Mollendruz) nous devons être trois propriétaires intéressés pour que la Commune entre en matière faute de quoi les travaux étaient à charge du demandeur et dans ce cas-là seul un propriétaire est intéressé qu'en est-il ?

M. Claude Rosat, Municipal : dans le règlement du CAD rien n'est stipulé dans ce sens.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 02/2023.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de L'Isle,

- *Vu le préavis municipal No 212023*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et de la commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

Le Conseil communal :

DECIDE

- *D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux pour le prolongement du périmètre de raccordement au chauffage à distance (CAD) sur la Rue de l'Avalanche*
- *D'accorder un crédit de CHF 120'000.00 à la Municipalité*
- *D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt*
- *D'admettre que ce montant sera amorti sur une période de cinq ans*

Le préavis 02/2023 est accepté par **25** voix pour, **7** voix contre et **5** abstentions.

Point 6. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Eric Hostettler, Municipal : En avril, il a été organisé une séance/rencontre avec les sociétés locales du village (14 sociétés et 35 personnes présentes) avec pour but de recréer les liens sociaux après la période COVID et d'écouter les attentes des sociétés locales. Un sondage a été également fait afin de connaître les avis de chacun. Le but était aussi de lancer un processus continu étant donné qu'il n'y a plus d'USL depuis plusieurs années, le but de la Municipalité n'étant pas de se substituer aux sociétés, ce qui n'est pas son rôle mais de remplir un rôle de facilitatrice concernant les échanges ou autre et de faciliter la vie associative. Une séance sera organisée chaque année, la prochaine en février 2024. Nous avons beaucoup de sociétés avec du potentiel et qui souhaitent s'investir dans différents domaines.

Quatre personnes très motivées se sont proposées à la fin de l'année 2022 pour reprendre le groupe Automne D'Or (quatre membres du groupe), chargées de mettre sur pied les différentes sorties et les occupations pour nos aînés-es. Une sortie en bus a été organisée le 25 mai 2023 avec une visite d'une fabrique d'absinthe. La

Municipalité assure le secrétariat et la tenue des comptes. Une convention a été signée entre la Municipalité et le Groupe et des réunions seront organisées 1-2 fois par année.

Diverses manifestations vont être organisées prochainement autour du château, Fest'O Château (AchIsle) petit festival de bières artisanales, l'Abbaye fin juillet, la fête nationale (mardi de l'Abbaye) la société d'Abbaye prête la cantine et la fête sera organisée cette année par la Sté de jeunesse de l'Isle. Il y a aussi les Afterworks de la jeunesse.

Les assemblées de toutes les associations intercommunales se déroulent actuellement.

Le rapport de gestion est très intéressant et mérite d'être lu. Il demande un gros travail mais il détaille vraiment bien ce qui est fait au sein de la Commune.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant la signalisation de l'interdiction de circulation en forêt, les panneaux arrivent la semaine prochaine et seront posés. Ceci nous permettra de toucher la subvention et de terminer la planification de l'étape 2, avec une séance le 29 juin 2023 afin d'avancer dans l'étape 2.

Concernant, le changement de l'éclairage public accepté avec le budget 2023, la commande est effectuée et suite à la diffusion du film « rallumons les étoiles » du Parc Jura Vaudois, plusieurs discussions ont eu lieu et la décision a été prise d'allumer l'éclairage à 50% au moyen de lampes LED, avec un abaissement en cours de soirée/nuit à 10-20%, il n'y aura pas d'extinction totale. Au niveau des passages piétons une certaine densité est exigée et doit être maintenue.

Concernant la place de jeux de Villar-Bozon et la réfection de celle de l'Isle, les devis ont été demandés, la Municipalité n'a pas souhaité se présenter avec un préavis de FS 200'000.-- pour des places de jeux et nous étudions une façon de gagner des fonds. Des entreprises ont été contactées afin de partir sur une démarche participative. Une séance aura lieu au mois d'août 2023. Chacun sera libre de participer, avec également la participation d'entreprises, comme cela s'est fait pour la commune de l'Abbaye, avec le financement de jeux par des entreprises. C'est en cours avec un espoir d'une réalisation en 2024.

Concernant la rue de la Potale, suite à plusieurs plaintes concernant la circulation, un comptage sera organisé d'ici quelques semaines par le biais de la DGMR. Puis des tests par la pose de potelets et/ou chicanes afin de sécuriser cette route.

M. Steve Baudat, Municipal : concernant le séparatif de La Coudre, préavis voté en 2022, les travaux vont commencer le lundi 19 juin 2023 par le quartier du Grand Closel, pour éviter d'être en interférence avec les travaux actuels à Mont-La-Ville.

M. Claude Rosat, Municipal : apporte une réponse à la question posée par M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller, lors du Conseil du 8 décembre 2023, quant à la problématique du stationnement de véhicules devant des garages. Depuis le début de l'année le PACom est entré en vigueur et se trouve sur le site internet (règlement de l'aménagement de territoire et des constructions point 5.2 Mesures d'Equipements), en ce qui concerne les places de parcs ceci est régit par les normes VSS. M. Rosat reste à disposition pour les autres interrogations.

Ancienne gendarmerie : explicatif fait sous forme d'un document joint en fin de PV (annexe 1). La Municipalité reste à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : Forte pression au niveau des écoles avec un nombre d'élèves qui explose, ce qui demande l'ouverture de classes supplémentaires; deux classes de 1-2P (une à Cuarnens et une à Cossonay), une nouvelle classe 3-4P à Cossonay, une classe 5-6P à Gollion et une classe 7-8P à Cossonay. Ces informations ne sont arrivées que tardivement à l'automne 2022. Des containers provisoires seront installés à Cossonay et les

classes vides seront occupées. Les classes de 7-8P, actuellement au PAM, seront transférées dans l'ancien collège des Chavannes. Même situation au niveau de l'AJERCO avec des demandes de pré et parascolaire en augmentation, avec actuellement des solutions de garde pour deux jours par semaine et des demandes futures pour trois jours par semaine, ce qui crée une forte pression, avec ouverture d'une structure à Cossonay.

Le PACom est enfin entré en vigueur depuis le 05.01.2023, sauf pour la parcelle 578 à La Coudre qui fait l'objet d'un recours. La procédure est encore en cours. Tous les documents sont à disposition sur le site internet, avec une résolution qui n'est pas top, le scannage ayant été fait à partir de copies, l'original se trouvant à la Cour de Droit. Les documents sont également à disposition au Greffe.

La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée ainsi que pour les échanges de la soirée, très instructifs et dont bonne note est prise, elle remercie également Mme Grandjean, Boursière, pour son travail, ainsi que les employés communaux.

Invitation également à participer aux différents événements de l'été, avec en particulier les sports du Trophée de la Venoge organisés à L'Isle le week-end prochain « au stade des Tigneuses ».

Point 7. Communication du bureau du Conseil

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau pour son travail, ainsi que la Municipalité pour son invitation de deux membres du bureau à la journée de l'UCV le samedi 10 juin 2023.

Concernant le prochain Conseil, il avait été proposé de faire la prochaine séance dans la salle du Grand Conseil au Château à Lausanne, la séance du 4 octobre 2023 se déroulera donc à Lausanne. L'organisation est en cours, un bus sera organisé avec probablement un départ à 18h30. La majorité de l'assemblée est intéressée à venir en bus. Des informations seront données concernant le public par le biais de l'Isle Info.

La sortie du Conseil communal est prévue le 23 septembre 2023, cette sortie est en cours d'organisation, seules deux personnes informent de leur absence.

Dimanche de votations le 18 juin 2023, le bureau de vote sera pour la première fois au Château, ne plus aller à l'Ancienne Gendarmerie. Le Canton n'a pas fait le changement d'adresse au niveau des cartes de vote, malgré une demande spécifique faite par le contrôle des habitants.

Point 8. Propositions individuelles

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : constate qu'il y a beaucoup de tension entre les enfants au niveau des arrêts de bus et que selon le règlement de l'ASICOVV ceci est de responsabilité de la Commune. Est-il possible d'assurer la sécurité des enfants qui prennent le bus scolaire ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : en tant que Présidente de l'ASICOVV est tout à fait au courant de la situation, il est extrêmement difficile de trouver des personnes disponibles aux arrêts de bus 4x par jour. La Commune de Cuarnens a essayé de faire cette démarche sans succès. La Municipalité va se renseigner auprès des enseignants s'ils leur seraient possible de prendre en charge ce laps de temps et la Commune les dédommagerait pour le temps consacré. La problématique n'est-elle pas seulement aux arrêts de bus, mais également avec les élèves partant à pied.

Mme Catia Chollet, Conseillère : qu'en est-il de sa demande concernant l'arrêt de bus scolaire à La Coudre ?

M. Eric Hostettler, Municipal : les arrêts de bus au niveau de la Commune sont au nombre de six et font actuellement l'objet d'un recensement par un bureau spécialisé mandaté par MBC et financé par les Communes, afin de mettre les arrêts de bus en conformité par rapport aux normes en vigueur. Les arrêts de bus vont donc

être modifiés et sécurisés dans ce sens et devenir des arrêts de bus comme on les voit dans les zones urbaines dans les prochaines années. Cela concerne tous les arrêts de la Commune

Mme Andreea Zara, Conseillère : serait-il possible de remettre à la Vy-de La Coudre et sur la Rue de La Tour le radar pédagogique, certains conducteurs n'ayant toujours pas compris qu'il s'agissait d'une zone à 30 ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : le radar pédagogique a été vandalisé, un nouvel appareil vient d'être livré et sera posé la semaine prochaine (le coût de la réparation revenait plus cher que l'achat d'un nouvel appareil).

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : ce radar pédagogique peut-il également être mis sur la rue de La Tour dans la continuité de la Vy-De-La Coudre ? Ne peut-on aussi de mettre un radar fixe ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : il est assez compliqué d'obtenir le radar de la gendarmerie, mais une demande va être faite. Le radar pédagogique pourra lui sans autre être déplacé en fonction des demandes.

M. Didier Schmidt, Conseiller : concernant le vandalisme et les dernières dégradations qu'il y a eu un peu partout dans le village dernièrement (cambriolage de la buvette du foot, de la Balance, certains garages ont été visités, etc...), la Municipalité est-elle au courant de ces faits et des actes de prévention peuvent-ils être fait par la Police Cantonale ?

M. Eric Hostettler, Municipal : la Municipalité est au courant et est en contact régulier avec la Police Cantonale, avec un rapport sur ce qui se passe au village dans le détail. Pour 2022, par exemple, étonnement il n'y a pas eu plus de cas.

Quand la Commune est concernée, une plainte est systématiquement déposée et il est demandé aux particuliers de faire de même, ce qui permet, ou non, de lier les affaires entre elles. Il y a eu dernièrement plusieurs actes partant de l'incivilité mineure aux actes de brigandages et nous leur avons demandé s'il y avait une corrélation entre ces cas. Il s'agit presque à chaque fois de cas isolés, il y a eu des arrestations, des auditions mais il n'y a pas de corrélation entre les faits commis à La Balance et la buvette du foot, le radar pédagogique et les bacs à fleurs jetés à l'eau.

La Municipalité ne peut pas faire la police, ce n'est pas son rôle, il faut à chaque fois appeler la police. Nous avons un gendarme de proximité pour la région, qui investigate. Certains jeunes ayant fait des déprédations au village viennent du village, d'autres non. Il est difficile d'attraper ces individus sur le fait. A part travailler avec la police, faire de la prévention au niveau des écoles, il difficile de faire plus. Il faut éviter de polémiquer sur les réseaux sociaux afin de ne pas provoquer de sentiment d'insécurité.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : en date du 11 mai 2023, la commission des finances a reçu un mail concernant des travaux faits en urgence à l'ouverture du chalet de Châtel. Qu'en est-il ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : il y a eu un problème au niveau de la citerne, la citerne était vide (elle n'a pas été rénovée depuis un certain nombre d'année), ces travaux ont dû être fait en urgence afin que le bétail puisse avoir accès à l'eau cet été.

M. Claude Rosat, Municipal : les batteries solaires, qui permettent d'assumer les réfrigérateurs durant la nuit lorsque le générateur ne fonctionne pas, ces batteries ont une durée de vie d'environ 11 ans et arrivaient gentiment en fin de vie et nous avons dû les changer, sans ce changement la génératrice aurait dû tourner jour et nuit. Ces travaux n'étaient pas prévus.

M. Paul Hutzli, Conseiller : concernant le chemin gravillonné menant à Châtel, est-il prévu de ramasser le gravillon (circulation à vélo difficile) ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : ceci n'est pas prévu.

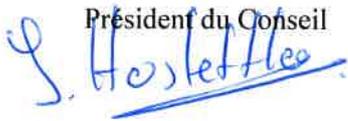
M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et chacun-e est convié-e à une agape.

La prochaine séance est fixée au 4 octobre 2023 à la Salle du Grand Conseil au Château à Lausanne probablement à 20h00.

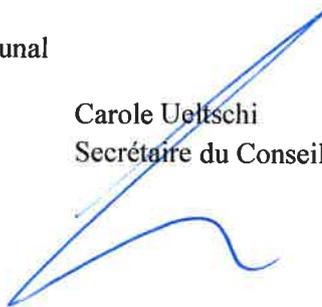
La séance est levée à 22h25.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil



ANNEXE 1 :

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vais tenter par ces quelques lignes de vous faire le bilan actuel de la situation, au sujet du projet de rénovation de l'ancienne gendarmerie.

En préambule, un peu d'historique,

Suite à la motion Chollet et Consort, la Municipalité a choisi de rénover l'ancienne gendarmerie en demandant au Conseil communal de voter un crédit d'étude, afin d'élaborer un projet, permettant de créer un cabinet médical en plus de la rénovation et de la création de nouveaux appartements, ceci tout en cherchant à optimiser un rendement locatif, aux loyers abordables.

En ces temps, il restait environ trois ans à notre Dr Gabioud, avant d'entrevoir une retraite bien méritée !

Mais il était sans compter que.... nous allions toucher un bâtiment classé en note 2, au patrimoine.

Après plus de trois ans de discussion, une quinzaine de jeu de plan, au travers de multiples rencontres, échanges de courrier, avec la DGIP, à savoir, le proposé au secteur, ainsi que le conservateur cantonal, nous avons pu, enfin, vous proposer un préavis non négligeable de 2'940'000.--, que vous nous avez octroyé, lors du Conseil communal de juin 2022, suivit de sa mise à l'enquête publique, fin 2022

Nous pensions être au bout de nos peines...

Notre dossier en consultation auprès des différents services de l'Etat, notamment la DGIP (les monument historiques) nous firent parvenir un courrier, nous informant que le dossier était sur le bureau de la Conseillère d'Etat... en lisant votre étonnement... sans vous parler du nôtre, nous nous sommes demandé quelles étaient les raisons à cela ?

Afin d'éclaircir quelque peu la situation du moment, il vous faut savoir que les deux personnes de la DGIP en charge du dossier, jusqu'à la mise à l'enquête, n'était tout simplement plus en fonction.

Dès lors, toutes les informations, quant à l'étroite collaboration dans l'élaboration du dossier, n'étaient tout simplement pas portées à la connaissance, des nouvelles préposées au dossier !

En fait, ce que l'on nous reproche, s'est ne pas avoir demandé un préavis à leur service, avant la mise à l'enquête. ("Hein !?")

Pour une fois ! une réunion s'est organisée, eu quelques jours seulement ! entre la Municipalité la nouvelle conservatrice cantonale, Ad-intérim et le directeur du service, en personne.

Ils nous informèrent que sans entrée en matière de notre part, ils leurs seraient envisageable, probable, d'entamer une procédure qui pourrait prendre plusieurs années. Mais quelle surprise !

La semaine suivante nous sommes descendu, Mme la Syndique, notre architecte, son collaborateur ainsi que moi-même dans leur bureau, afin d'établir une liste de ce qu'il serait possible de transformer, supprimer, rénover, modifier, etc.

Suite à l'élaboration protocolée de cette liste exhaustive, notre architecte modifia encore une fois nos plans, que nous leur avons transmis quelques jours plus tard.

Pour finaliser le tableau, la préposée au secteur de la DGIP est venue sur place une journée, avec une historienne, afin d'établir le bilan de toutes les parties de notre ancienne gendarmerie, histoire de relever ce que l'histoire nous demandera de conserver, ou pas, dans notre bâtiment.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la synthèse, relatant toutes les parties à conserver ! Ce qui devraient nous permettre d'établir des soumissions relatives aux exigences demandées. La suite nous dira si le montant préavisé sera dans le tir, ou pas ?

J'ai essayé de synthétiser le déroulement dans événements, qui pourront vous paraître quelque peu flous, dès lors, je suis, nous sommes bien évidemment à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

En attendant je vous remercie pour votre attention.

Claude Rosat